* + 1. **Enseignement secondaire**
1. **Périmètre**

Les activités d’enseignement secondaire concernent tous les secteurs d’activités de la section P de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 85 (85.31Z - Enseignement secondaire général et 85.32Z - Enseignement secondaire technique ou professionnel).

Les activités de l’enseignement secondaire peuvent également héberger des activités supplémentaires (e.g. salle de sport, espaces cultures, etc.) qui relèvent d’autres catégories.

La segmentation des activités d’enseignement secondaire est déclinée de la façon suivante :

* Enseignement secondaire - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
* Enseignement secondaire - Collège - Salle d'enseignements généraux ;
* Enseignement secondaire - Collège - Salle d'enseignements professionnels adaptés ;
* Enseignement secondaire - Lycée d’enseignement général (LG) ou Salle d’enseignement banalisé - Toutes séries confondues ;
* Enseignement secondaire - Lycée d’enseignement général et technologique agricole - Lycée d’enseignement professionnel agricole ;
* Enseignement secondaire - Lycée d’enseignement professionnel ;
* Enseignement secondaire - Etablissement régional d’enseignement adapté ;
* Enseignement secondaire - Internat secondaire ;
* Enseignement secondaire - Salle de TP ;
* Enseignement secondaire - Valeur par défaut.
1. **Indicateurs d’intensité d’usage**

Indicateurs d’intensité d’usage temporels :

L’amplitude horaire annuelle d’utilisation des locaux **Nb\_h\_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d’intensité d’usage temporel. Elle correspond aux heures d’utilisation et d’entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d’intensité d’usage surfacique :

Les indicateurs d’intensité d’usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

* Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
	+ La surface de plancher par poste de travail **Surf\_poste** (m²/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
	+ Le taux d’occupation **T\_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
* Pour la sous-catégorie « Salle de TP » :

La densité énergétique moyenne **DEréelle** (kWh/m²/an), prenant en considération les équipements utilisés, leur puissance et leur durée d’utilisation.